

la population. Elles sont réservées pour un moment donné aux équipes professionnelles et il en va ainsi dans l'ensemble de notre canton. Je ne savais pas que la patinoire Saint-Léonard était à l'usage exclusif d'un club, quand bien même il est cher à mon cœur. De ce point de vue, nous ne sommes pas dans un même ordre d'idée lorsque l'on essaie de faire une comparaison entre des infrastructures collectives et une mise à disposition d'infrastructures à des fins privées réservées à des personnes privées également.

Nous pourrions entamer un débat philosophique lorsque vous dites, M. le Député, que je suis responsable pour les artistes. C'est là une très lourde responsabilité que vous me donnez. Je me sens responsable pour le développement culturel de notre canton dans toute sa multitude de facettes qui va de la culture populaire à la culture professionnelle avec effectivement un rôle particulier pour la création professionnelle et artistique dont nous avons tant besoin pour aussi dégager nos forces propres de création. De ce point de vue, le rôle de l'Etat est la mise à disposition des conditions cadres, mais aussi la garantie de la liberté artistique. Je ne me sens pas la responsabilité d'être le bailleur des artistes.

En proposant le rejet du postulat, nous sortons la tête du sable. Il aurait été plus simple de vous proposer l'acceptation et de faire un rapport arrivant aux mêmes conclusions. Nous avons préféré vous indiquer d'ores et déjà que le Conseil d'Etat estimait que ça n'était pas une mission de l'Etat de ce point de vue. Je vous saurais gré dès lors de rejeter le postulat.

– Au vote, la prise en considération de ce postulat est refusée par 56 voix contre 31. Il y a 2 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aebly-Egger (SC, ACG/MLB), Beyeler (SE, ACG/MLB), Bonny (SC, PS/SP), Brunner (SE, PS/SP), Burgener (FV, PS/SP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Crausaz (SC, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Ganioz (FV, PS/SP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger (SE, PS/SP), Lehner (GL, PS/SP), Marbach (SE, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schneider (LA, PS/SP), Suter (SC, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 31.*

Ont voté non:

Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Binz (SE, UDC/SVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Romanens

J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Savary (BR, PLR/FDP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet G (SC, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfeli (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vez (FV, PDC/CVP), Waeber E. (SE, UDC/SVP), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 56.*

Se sont abstenus:

Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP). *Total: 2.*

– Cet objet est ainsi liquidé.

Mandat MA4021.10 Olivier Suter/Nicole Aebly-Egger/Hans-Rudolf Beyeler/Daniel de Roche/Benoît Rey/Claude Chassot/Laurent Thévoz/Louis Duc/Christian Marbach/Raoul Girard (respecter la volonté et la générosité de Jean Tinguely)¹

Prise en considération

Suter Olivier (ACG/MLB, SC). Après avoir reçu il y a quelques instants une gifle symbolique, je tends l'autre joue pour une deuxième. (*rires!*)

Le 5 avril 1991, Jean Tinguely, dont l'exposition rétrospective vient d'attirer plus de 100 000 visiteurs au Musée d'art et d'histoire, offre à notre canton la coquette somme de 436 266 francs destinée à enrichir les collections du musée, notamment en termes d'œuvres d'artistes contemporains confirmés et de jeunes talents. Quelques jours plus tard, le Conseil d'Etat accepte la donation et remercie son auteur. Il institue en 1993 le Fonds Jean-Tinguely Moscou-Fribourg dont les buts sont conformes à la volonté exprimée par l'artiste décédé le 30 août 1991.

De manière incompréhensible, le Conseil d'Etat a élargi ses buts en 2001, permettant également l'utilisation du fonds pour financer des expositions temporaires de l'Espace Jean Tinguely – Niki de Saint Phalle inauguré en 1998. Ce faisant, le Conseil d'Etat ne respecte pas, au sens des articles 239ss du Code des obligations, une charge liée au don qu'il a accepté. Je préfère toutefois placer le débat sur le plan moral et artistique que sur le plan juridique. Mais, avant d'aller plus loin, je voudrais vous dire – sans la commenter dans le détail – que je suis pour le moins surpris de la réponse du Conseil d'Etat. Une grande partie de l'argumentation et des explications qui nous sont fournies sont malheureusement hors sujet. Elles font en effet référence à des éléments qui n'ont aucun lien avec le don de Jean Tinguely, à des événements survenus après la mort de l'artiste, événements sur lesquels ce dernier n'a naturellement pas pu avoir de prise. Le Conseil d'Etat laisse entendre que sa manière de procéder sert Jean Tinguely mais Jean Tinguely ne voulait pas se servir lui-même, M^{me} la Conseillère! Il voulait servir d'autres artistes et le musée, servir les artistes par l'achat d'œuvres, servir le musée par l'enrichissement de ses collections.

¹ Déposé et développé le 10 décembre 2010, *BGC* décembre p. 2398; réponse du Conseil d'Etat le 3 mai 2011, *BGC* juin p. 1318.

Revenons au don; vingt ans après la mort de Tinguely, il n'a servi à aucun achat. Les collections du musée ne se sont enrichies d'aucune œuvre d'art et, en cette fin de printemps 2011, ce sont plus de 500 000 francs qui dorment sur un compte en banque. Cette situation m'interpelle et m'attriste même si elle ne m'étonne pas. Voici quelques exemples pour rappeler la nature ambiguë des relations entretenues par le Fribourg politique avec un artiste qui était profondément attaché à son canton et à sa ville. Certains éléments que je décris ont fait perdre un patrimoine artistique inestimable au canton de Fribourg.

1^{er} exemple: En 1971, Jean Tinguely, alors largement reconnu sur la scène internationale, décide d'offrir une fontaine en hommage à son ami Jo Siffert qui vient de mourir. L'œuvre, refusée pendant plus de dix ans par les autorités de la ville, est finalement acceptée puis inaugurée en grandes pompes en 1984 aux Grands-Places. Sur la lancée, la ville accorde la bourgeoisie d'honneur à Jean Tinguely. Reconnaissance après rejet!

2^e exemple: En 1988, Jean Tinguely achète un complexe industriel désaffecté à La Verrerie près de Semsales et réalise dans ce lieu une œuvre gigantesque, son anti-musée. Il travaille durant les quatre dernières années de sa vie à la réalisation d'une phénoménale machine composée de presque 120 de ses sculptures; 10%, Mesdames et Messieurs, de toute la création de Jean Tinguely! Mais ce sont aussi des créations de dizaines d'autres artistes, internationaux ou locaux, des objets qui lui sont chers, des Ferrari ou même un avion suspendu dans les airs!

En 1990, par un testament qui ne sera dévoilé qu'en 1996, Tinguely demande que ses œuvres soient maintenues à La Verrerie. Après sa mort, l'anti-musée inventé par Tinguely est démantelé contre sa volonté. Les autorités fribourgeoises ne sont pas les seules responsables de cette tragédie, tant s'en faut, mais le moins que l'on puisse dire c'est qu'elles n'ont pas mis beaucoup d'empressement à sauver la plus grande œuvre jamais imaginée par l'artiste, ni à la conserver dans notre canton et ceci malgré le fait que le testament était ici, entre les mains du notaire en charge de la succession et du Service cantonal des contributions.

En 1996, le fameux testament est dévoilé au public par une indiscretion mais le mal est fait, les œuvres de Tinguely ont presque toutes été transférées de La Verrerie à Bâle. Il reste trois miettes à Fribourg, qui a perdu l'héritage que lui avait confié l'artiste. L'Illustré, qui publie le testament, parle de la seconde mort de Jean Tinguely!

3^e exemple: En 2001, les œuvres dont parle le Conseil d'Etat, les œuvres que Niki de Saint Phalle offre au musée proviennent de la collection permanente personnelle de Jean Tinguely. La plupart d'entre elles étaient intégrées au projet d'anti-musée de La Verrerie. Ses œuvres, Jean Tinguely voulait qu'elles restent dans le canton. Par son don, Niki de Saint Phalle respecte simplement le désir de l'artiste. Certaines des pièces dont nous parlons, des œuvres de Ben, de Spoerri – n'ont depuis dix ans jamais été sorties des dépôts dans lesquels elles sont reléguées. J'espère que l'exposition qu'évoque le message du Conseil d'Etat permettra enfin à la population fribourgeoise de les découvrir cet automne.

4^e exemple: On peut s'étonner qu'une seule œuvre «Le retable des petites bêtes» du Musée d'art et d'histoire

ait été achetée de son vivant – canton et ville confondus – à un artiste que s'arrachaient les plus grands musées du monde et les plus grands collectionneurs du monde.

Ces exemples pour vous dire que la relation entre le Fribourg politique et Tinguely n'a jamais été simple. La manière de remettre en question l'utilisation du don offert par l'artiste au canton en 1991 ne fait malheureusement pas exception à la règle. Nous avons l'occasion aujourd'hui dans cette salle de rendre justice à Jean Tinguely mais le Conseil d'Etat ne l'entend pas de cette oreille. Il propose aujourd'hui, ni plus ni moins que de ne pas acheter d'œuvres avec l'argent offert par Jean Tinguely et de n'utiliser cet argent que pour faire fonctionner l'Espace Jean Tinguely – Niki de Saint Phalle. Il pousse la mesquinerie – je suis désolé de devoir utiliser ce terme – jusqu'à suggérer que le Musée d'art et d'histoire ne saurait se passer des 13 à 15 000 francs d'intérêts que produit le don Tinguely pour faire vivre l'Espace qui porte son nom! La réponse du gouvernement est irrespectueuse de l'artiste. Elle bafoue sa volonté, prive le canton d'œuvres d'art qui, choisies dès 1991 avec vision et doigté, enrichiraient déjà nos collections. La réponse du gouvernement pourrait décourager de futurs donateurs du musée qui, voyant la manière dont la destination de leur don peut être modifiée, renonceraient à exercer leur générosité envers l'institution.

M^{me} la Commissaire du gouvernement, en soutenant la position du Conseil d'Etat, vous allez dans quelques minutes rater une nouvelle et très belle occasion d'inviter le Fribourg politique à se réconcilier avec le plus grand artiste que notre canton ait connu. Mais notre parlement peut accomplir cette réconciliation!

La volonté de Jean Tinguely, chers et chères Collègues, a été clairement exprimée. Il n'y a pas à la remettre en question. Je vous invite à la respecter et à soutenir un mandat qui permettra à notre canton d'exprimer sa gratitude envers l'immense artiste et d'enrichir son patrimoine par l'acquisition d'œuvres d'art. Je précise encore que ce mandat a été signé par 49 députés et je me permets au nom de Pro Fribourg de remettre l'ouvrage à M^{me} Chassot, qui concerne le projet d'anti-musée de La Verrerie. J'en tiens quelques exemplaires à disposition des personnes intéressées.

Schoenenweid André (PDC/CVP, FV). Le groupe démocrate-chrétien reconnaît la grande générosité et l'attachement marqué des deux grands artistes contemporains, Jean Tinguely et Niki de Saint Phalle, en faveur de Fribourg. Le groupe a examiné le mandat demandant au Conseil d'Etat d'abroger l'arrêté de l'année 2001 du Fonds Jean Tinguely – Niki de Saint Phalle et de rétablir l'ancien de 1993.

Dans son analyse, tant de la réponse du Conseil d'Etat que de l'analyse détaillée du mandat et de ses arguments, le groupe démocrate-chrétien ne partage pas les conclusions des motionnaires. Au contraire, nous estimons que l'extension du Fonds en 2001, avec la nouvelle dénomination Jean Tinguely – Niki de Saint Phalle, respecte les souhaits et les vœux initiaux de l'artiste fribourgeois Jean Tinguely. L'ouverture de l'Espace Jean Tinguely – Niki de Saint Phalle en 1998 avec la donation de nouvelles œuvres des deux artistes

a modifié la situation initiale de 1991. Cette générosité des deux artistes en faveur de Fribourg est reconnue et appréciée par tous les Fribourgeois. Cet espace mettant plus en valeur de jeunes artistes et de nouveaux talents est possible aussi grâce aux intérêts annuels du Fonds. Je pense que Jean Tinguely aurait certainement apprécié l'ensemble de la mise en valeur de ces jeunes artistes.

La création en 1995 également de la Fondation pour l'art contemporain en faveur du musée permet aussi d'acquérir de nouvelles œuvres majeures d'autres artistes contemporains. Le groupe démocrate-chrétien ne souhaite pas obérer le Fonds Jean Tinguely par l'achat de nouvelles œuvres si la nécessité n'est pas impérative. Il estime que ce fonds remplit ces buts et cela aussi avec l'accord de la famille.

Avec ces quelques considérations, nous laissons la liberté à la Direction du musée, à la fondation gérant l'Espace d'étudier les moyens à mettre en œuvre pour acquérir de nouvelles œuvres d'art et, dans les deux ans, de faire un état des lieux, de la situation, dans le cadre par exemple d'un rapport d'activité particulier pour l'Espace et le musée.

Avec ces quelques points, le groupe refusera ce mandat et vous prie de faire de même.

Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC). Le groupe libéral-radical a analysé avec intérêt les arguments des mandataires qui estiment que la volonté et la générosité de Jean Tinguely ne sont pas respectées par les bénéficiaires de sa donation. Il a également pris en compte les réponses précises du Conseil d'Etat, notamment les faits qui ont conduit à abroger l'ancien fonds et à créer, en 1998, le Fonds Jean Tinguely – Niki de Saint Phalle.

Notre groupe relève que les vœux des deux généreux donateurs sont respectés malgré le fait qu'aucune œuvre d'art contemporain n'ait été achetée directement par le Fonds, le Service de la culture s'en chargeant depuis 1992 avec les moyens financiers alloués par le canton. De plus, nous relevons qu'une fondation, créée en 1995, poursuit le même but. Il nous apparaît plus intéressant d'utiliser les intérêts annuels du Fonds pour faire vivre l'Espace Jean Tinguely, qui peut ainsi proposer des expositions temporaires et faire découvrir au grand public des œuvres contemporaines de jeunes talents.

Enfin, notre groupe relève que l'engagement d'experts internationaux pour l'achat d'œuvres d'art n'aurait pour effet que de diminuer inutilement la valeur du Fonds.

Fort de ces considérations et de l'avis de la famille, représentée au conseil de fondation, c'est à une très large majorité que le groupe libéral-radical vous recommande de suivre les conclusions du Conseil d'Etat et de rejeter ce mandat.

Genoud Joe (UDC/SVP, VE). Jean Tinguely, un des plus grands artistes dont nous avons l'honneur de pouvoir dire qu'il est Fribourgeois, est un homme qui a marqué son temps et nous a fait connaître aux quatre coins du monde. Jean Tinguely, sculpteur, artiste peintre, est aussi bien sûr une grande personnalité dans le monde du sport motorisé. Quand on parle de sports

motorisés, on pense tous à Jo Siffert, qui a perdu la vie dans un terrible accident survenu à Brands Hatch, en Angleterre, en 1971. Jean Tinguely, 20 ans et Jo Siffert, 40 ans, qu'ils nous ont quittés ces deux personnages qui sont encore vivants dans le monde de la culture et du sport! Un hommage à ces deux grands artistes se fera par le biais de diverses associations et l'organisations de manifestations dans le peuple. Est-ce le rôle de l'Etat d'organiser une manifestation? Je pense que oui. L'Etat doit prendre conscience de la disparition de ces deux personnalités et doit leur rendre un hommage en 2011. C'est le moindre respect que l'on peut faire pour tous leurs proches.

En ce qui concerne le mandat proposé par les motionnaires, le groupe de l'Union démocratique du centre le rejettera.

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). J'aimerais juste relever une réflexion sur deux éléments que j'ai entendus dans la discussion et qui me semblent bien curieux. Le groupe libéral-radical a dit: «Il est plus intéressant d'utiliser cet argent pour la gestion du Musée de Niki de Saint Phalle». Je pense qu'on est face à un don, à un cadeau qui a été accepté par l'Etat de Fribourg avec un décret. Jean Tinguely avait fait ce don sous certaines conditions bien précises: achats d'œuvres contemporaines par le Musée d'art et d'histoire. Alors quel est encore le donateur qui va confier un bien à l'Etat de Fribourg s'il doit s'attendre à ce que sa volonté soit interprétée plus tard parce que ça arrange l'Etat d'utiliser le don pour gérer une surface à laquelle le donateur n'avait pas pensé? Quelle est la fiabilité d'un Etat qui accepte les cadeaux de telle façon? Je crois que quelqu'un qui fait un don, il doit aussi pouvoir dire ce qu'on en fait.

Ensuite, M. Schoenenweid a dit: «Ces achats d'œuvres, il faudrait seulement les faire quand il y a une nécessité absolue». Je ne sais pas si on peut définir la nécessité absolue pour un Etat d'acheter telle ou telle œuvre artistique. Ce n'est pas à l'Etat de dire s'il y a une nécessité d'achat de telle ou telle œuvre. Mais ce cadeau était la possibilité de définir une politique culturelle d'achat d'œuvres contemporaines. C'est ça le devoir d'un Etat. C'est de définir une politique et ce cadeau en était l'occasion. Regardons, aujourd'hui, le Musée d'art et d'histoire. Il propose une collection historique extrêmement intéressante mais, ces dernières décennies, il n'a pas pu développer, il n'a pas développé une politique d'achat d'œuvres contemporaines. On voit aussi les chiffres de fréquentation du Musée d'art et d'histoire. Ils sont malheureusement assez bas. On a raté l'occasion de constituer une collection plus moderne, qui attirerait peut-être aussi un autre public, qui ouvrirait une autre vue sur la politique culturelle de Fribourg. On a donc raté une occasion, mais c'est le Grand Conseil qui peut corriger cette tendance aujourd'hui. Il n'est pas trop tard, il y a encore des œuvres d'art contemporain sur le marché. On pourrait ainsi dire que Fribourg ne joue pas seulement un rôle dans la gestion des œuvres d'artistes décédés mais qu'il veut entrer dans une politique d'achat d'artistes contemporains qui vivent encore et qui ont encore quelque chose à montrer.

Je vous invite à suivre ce mandat.

Chassot Isabelle, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport. Je remercie l'ensemble des intervenants pour leur contribution à la discussion et également à la mémoire d'un très grand artiste fribourgeois. Je remercie en particulier M. le député Suter pour le don de l'ouvrage. Je vais peut être surprendre M. le Député Suter, mais je l'avais déjà et je l'ai même lu. J'ai eu le plaisir de faire cela récemment pendant un week-end. Il y a deux temps qui me paraissent importants à prendre en compte, et je souhaiterais, dans cette discussion, en rester un peu aux faits à prendre en compte par le Grand Conseil pour juger de la valeur, de la validité et de l'importance du mandat. Il y a d'abord l'arrêté de 1993, dans lequel l'Etat, avec reconnaissance, a pris acte et a accepté la donation de l'artiste et dans lequel il était prévu effectivement la possibilité de l'utilisation du don pour l'ordre à l'époque de 470 000 qui devait permettre, et c'était la formule qui a été retenue, elle me paraît importante, d'enrichir la collection du Musée d'Art et d'histoire de Fribourg, notamment par l'acquisition d'œuvres d'art d'artistes contemporains confirmés ou de jeunes talents. Il y a aussi l'arrêté de 2001 qui aujourd'hui fait mention du fonds qui s'appelle dorénavant, et vous comprendrez rapidement pourquoi «Jean Tinguely – Niki de Saint-Phalle». L'arrêté de 2001 reprend intégralement à son article premier cette formulation et nous ne l'avons pas du tout modifiée. Mais le Conseil d'Etat de l'époque a ajouté que le cas échéant il pouvait également contribuer financièrement à l'organisation d'expositions temporaires par l'Espace Jean Tinguely – Niki de Saint-Phalle. Il s'agit donc d'une reprise intégrale du but avec l'élargissement à la contribution des expositions permanentes. Pourquoi ce fonds n'a-t-il pas été utilisé aujourd'hui? Le mandant dit que c'est incompréhensible. A mon avis c'est tout à fait compréhensible si l'on prend 2-3 éléments qui sont survenus entre 1993 et 2001. Le premier élément a été relevé par le mandant. C'est la donation extrêmement importante de Niki de Saint-Phalle qui a souhaité compléter la donation de Jean Tinguely, avec des œuvres propres de Niki de Saint-Phalle et également des œuvres majeures de la collection personnelle de Jean Tinguely. En accord avec la famille, il a ensuite été jugé important, je reviendrai là-dessus, de lier les deux artistes dans la mémoire des fribourgeois. Il y a en 1995 et cela me paraît l'élément déterminant, la création de la Fondation pour l'art contemporain dont la mission exclusive est de soutenir le Musée d'art et d'histoire dans l'acquisition d'œuvres d'art contemporaines. Or à ce jour cette fondation nous a permis d'acquérir des œuvres pour 1,6 million. Ce chiffre me paraît important. Il est quatre fois plus important que le chiffre dont il est question dans le mandat. Nous avons donc pu acquérir, contrairement à ce qui était indiqué, des œuvres contemporaines importantes pour le musée notamment des œuvres de Daniel Spoerri, d'Alfred et Sabine Hofkunst, de Luciano Castellì, de Jean Tinguely et de Niki de Saint-Phalle pour n'en citer que quelques unes. A cela s'est ajoutée la mission que l'Etat s'est donnée depuis 1992 de contribuer lui aussi également à la création d'un patrimoine artistique contemporain. Depuis 1992, à travers les montants inscrits au budget du service de la culture, nous avons acquis plus de 300

œuvres provenant de plus de 70 artistes fribourgeois qui font toutes partie des collections du Musée d'art et d'histoire mais qui servent la plupart du temps, pour qu'elles soient également mises en valeur, à décorer les bâtiments de l'Etat de Fribourg. Ce sont les œuvres d'art que vous pouvez voir lorsque vous entrez dans les bâtiments de l'administration cantonale.

Le dernier élément, il me paraît important de le dire et cela est à mettre en lien avec toute la discussion parce que je crois que si on veut refaire l'histoire il faut aussi prendre en compte cet élément important au moment où on a discuté de la Verrerie, en tout cas c'est ce qui ressort également de l'ouvrage. Il s'agit évidemment de la création de l'Espace Jean Tinguely – Niki de Saint-Phalle à Fribourg et je pense que personne ne contestera la place qu'a aujourd'hui l'espace et le potentiel en particulier qu'il a de faire connaître la modernité et le potentiel de l'œuvre de Jean Tinguely et de Niki de Saint-Phalle. Cet espace pour celles et ceux qui n'auraient pas encore eu la chance d'y pénétrer, je le rappelle, est entièrement voué à la mémoire de Jean Tinguely et de Niki de Saint-Phalle. C'est au quotidien depuis 1998 que nous y organisons des expositions et des événements qui tous entrent en résonance et en dialogue avec l'œuvre de Tinguely et Niki de Saint-Phalle. Que cela soit par l'exposition d'artistes amis, Spoerri, Burri, Lüginbühl ou de créateurs contemporains dont les thèmes et les techniques s'apparentent à ceux de Jean Tinguely. De ce point de vue là, et nous voulons le considérer de cette manière-là, l'espace est un hommage constant à la mémoire de Jean Tinguely. Régulièrement, nous y montrons des œuvres tirées des donations successives de Niki de Saint-Phalle et notamment je vous l'ai déjà dit, la collection privée de Jean Tinguely, formée d'œuvres qu'il a lui-même acquises, reçues ou échangées. Nous essayons aussi d'organiser des visites, des conférences, des manifestations qui font vivre et surtout qui font vibrer l'espace et la mémoire de Jean Tinguely au rythme de nos expositions. Et pour cela et parce que nous n'avons évidemment pas oublié la date, quand bien même je crois avoir ici une discussion philosophique sur le rôle de l'Etat de célébrer des anniversaires. A l'espace nous n'avons évidemment pas oublié la date puisque cette année 2011 a été marquée d'abord par la fin de l'exposition de Lüginbühl qui fut un des plus grand amis en résonance avec Jean Tinguely. Nous avons le 22 mai dernier ouvert l'exposition animale de Niki de Saint-Phalle en commémorant aussi la mémoire de Jean Tinguely à travers ses amis et sa famille également. Nous présenterons à partir du 16 septembre ce que nous avons appelé «la collection», à savoir un florilège d'œuvres tirées des donations successives de Niki de Saint-Phalle, en particulier nous pourrions y redécouvrir ou découvrir les nouveaux réalistes et les artistes apparentés. Vous savez que la directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport est de par sa fonction également la présidente du conseil de fondation où sont représentés l'Etat et la Ville mais également la famille et les amis de Jean Tinguely. La question du mandat a fait aussi l'objet d'une discussion et les membres de la famille de Jean Tinguely approuvent cette manière que nous avons de faire, c'est-à-dire d'attribuer des montants qui peuvent paraître ridicules,

15 000 francs, mais qui sont utiles pour l'organisation des expositions temporaires. Les membres de la famille approuvent aussi le fait que nous n'excluons pas, un jour, de dépenser le Fonds s'il s'agissait d'acquérir une œuvre que nous ne pourrions pas financer entièrement par la Fondation pour l'art contemporain ou par le Service de la culture. Nous avons l'impression ainsi aussi de respecter la mémoire de Jean Tinguely, mémoire dont les membres de sa famille et également ses amis sont aussi les porteurs. Que se passerait-il si le mandat aboutissait? C'est le dernier point que je souhaiterais aborder. Si le mandat aboutissait, il faudrait enlever le nom de Niki de Saint-Phalle du Fonds pour en revenir à l'arrêté de 1993. Est-ce que vraiment le Grand Conseil souhaite séparer un couple mythique de l'art fribourgeois, suisse, mondial. La particularité de la collection fribourgeoise c'est que nous avons pu réunir les deux artistes qui ont vécu en couple mais qui ont surtout conçu en couple pour un héritage dont nous sommes aujourd'hui les porteurs. Si le mandat aboutissait, vous devriez faire en sorte que nous devions dépenser le montant de la donation, mais pas comme le souhaite le mandat parce que si on respecte strictement la volonté à ce moment-là c'est la direction du Musée qui serait chargée d'acheter des œuvres et non pas une commission internationale en tant que telle. Vous le comprenez il n'y a pas de notre part de volonté de détourner la donation, bien au contraire il s'agit de pouvoir l'utiliser le moment venu à bon escient, en étant conscient de notre responsabilité de nourrir et de mettre en valeur le patrimoine culturel de notre canton en particulier dans le domaine de l'art contemporain et de faire en sorte qu'aujourd'hui, demain et après-demain on parle toujours encore de Jean Tinguely mais également de Niki de Saint-Phalle à Fribourg. J'ai terminé et je vous remercie de rejeter le mandat.

– Au vote, la prise en considération de ce mandat est refusée par 66 voix contre 29. Il y a 2 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Beyeler (SE, ACG/MLB), Bonny (SC, PS/SP), Brunner (SE, PS/SP), Burgener (FV, PS/SP), Chassot (SC, ACG/MLB), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Roche (LA, ACG/MLB), Duc (BR, ACG/MLB), Emonet (VE, PS/SP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Ganioz (FV, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Krattinger (SE, PS/SP), Lehner (GL, PS/SP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/

SP), Schneider (LA, PS/SP), Suter (SC, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Zadory (BR, UDC/SVP) *Total: 29.*

Ont voté non:

Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Binz (SE, UDC/SVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauer (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud É. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Savary (BR, PLR/FDP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfeli (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, UDC/SVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 66.*

Se sont abstenus:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Jelk (FV, PS/SP). *Total: 2.*

– Cet objet est ainsi liquidé.

– La séance est levée à 9 h 45 en raison de la sortie commune des groupes.

La Présidente:

Yvonne STEMPFEL-HORNER

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, secrétaire générale

Benoît MORIER-GENOUD, secrétaire parlementaire